Collecte OMR et collectes sélectives

C2 - Population adhérente desservie

Définition	**Population des communes desservies par un service de collecte du territoire considéré, adhérant à une structure intercommunale ou EPCI -Etablissement Public de Coopération Intercommunale-**	**Unité :** Nombre d'habitants **Indicateur calculé aux niveaux :** • Collectivité
Déclinaison	**Par déchets collectés (type de collecte) :** ordures ménagèresrésiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) -déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / orduresménagères et assimilées (OMA)	
Exemple	44 500 habitants desservis par une collecte d'OMR organisée par le SICTOM, en 2009, sont adhérents à une structure intercommunale (les 14 000 habitants desservis restants ne sont pas adhérents à une structure intercommunale. Ils appartiennent à des communes indépendantes).	
Mode de calcul	Comptage (sans double compte) de la population des communes desserviespar un service de collecte, adhérentes à une structure intercommunale.	
Donnée redressée	Le calcul ne considère que les services decollecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ontfonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence ducalcul.	